

N°2025-CCAS-0027

La Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale

- Vu le code de l'action sociale et des familles.
- Vu le règlement des aides sociales validé le 26 juin 2024,
- Vu la demande de Transport en commun déposée le 21 janvier 2025,
- Vu l'avis de la commission consultative en date du 21 janvier 2025

Décide

- 1 D'accorder une aide de 3,40 euros à Monsieur LESAGE Frédéric (cette aide peut être retirée au Service Interventions Sociales, Site Delille, 10 rue Delille, jusqu'au 04 février 2025, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30).
- 2 De transmettre la présente décision en copie au travailleur social ayant transmis la demande CAR AIZENAY
- 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de Madame la Vice-présidente du CCAS dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de 2 mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux.

Pour la vice-présidente, et par délégation

Christelle CHARRIER

Directrice-adjointe du CCAS

Arrêté notifié et aide délivrée à M. LESAGE Frédéric

le: 21/01/2025 par: B AWAZA

Signature du bénéficiaire

10, rue Delille - BP 829 - 85021 La Roche-sur-Yon Cedex - Tél. : 02 51 47 48 57 - www.larochesuryon.fr